

**Assemblée générale**

Cinquantième session

3 mai 1995

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 1996-1997***

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

**Chapitre 7B
Afrique : situation économique critique,
redressement et développement**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
Programme de travail	2

* Le présent document contient le chapitre 7B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/6/Rev.1)*.



Chapitre 7B

Afrique : situation économique critique, redressement et développement

Vue d'ensemble

- 7B.1 Les activités prévues à ce titre ont été autorisées dans le cadre du programme 45, intitulé «Afrique : situation économique critique, redressement et développement», du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1). Ces activités, qui correspondent à l'une des cinq grandes priorités du plan à moyen terme, seront axées sur l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. En vertu de la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, le Secrétaire général a été chargé du suivi, de la surveillance et de l'évaluation de l'exécution du nouvel Ordre du jour. Les activités prévues à ce titre concernent également la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1990). Le Secrétaire général, en étroite collaboration avec la CNUCED, assurera la mobilisation complète et la coordination de tous les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies afin d'exécuter et de suivre le Programme d'action. Par ailleurs, il fournira à la CNUCED une orientation générale et un appui politique pour l'aider à sensibiliser la communauté internationale afin d'assurer le succès du Programme.
- 7B.2 Il convient de rappeler que par sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation du Comité du programme et de la coordination à sa trentième session, en 1990, a inscrit dans le plan à moyen terme un programme distinct pour la période 1992-1997 intitulé «programme 45, Afrique : situation économique critique, redressement et développement». Dans la même résolution, l'Assemblée a fait de ce programme une des cinq grandes priorités du plan à moyen terme. Dans sa résolution 46/185 B du 20 décembre 1991 relative au budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, l'Assemblée, agissant sur la recommandation que le Comité du programme et de la coordination avait faite à sa trente et unième session, a approuvé la création pour l'Afrique d'une unité distincte, identifiable et bien définie au sein de l'ancien Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale ainsi que la proposition de confier à la CEA et au Département de l'information l'exécution d'un certain nombre d'activités spécifiques dans le cadre du programme. Le Bureau du Directeur général était initialement chargé de la coordination et de la direction générale. Depuis la restructuration du Secrétariat, cette fonction revient au Département de la coordination des politiques et du développement durable où elle relève du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. La CEA assure la coordination et la coopération sur le plan régional pour la mise en oeuvre du programme. Le Département de l'information est chargé d'un programme spécial qui met l'accent sur les problèmes économiques de l'Afrique.
- 7B.3 Comme suite à l'adoption, en décembre 1991, du nouvel Ordre du jour, figurant à l'annexe II de la résolution 46/151 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, le programme 45 a été révisé de manière qu'y soient intégrés tous les éléments du nouvel Ordre du jour. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994, a réaffirmé le caractère prioritaire du programme dans le contexte du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé.

- 7B.4 Les tâches incombant à l'Organisation dans la coordination des efforts de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique se sont vu conférer une dimension nouvelle dans le Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1993, relative à la planification des programmes. Dans le cadre de l'examen du projet de structure pour un Plan d'action révisé à l'échelle du système, le Comité du programme et de la coordination, à sa trente-quatrième session, tenue en mai 1994, a souligné, entre autres, la nécessité d'une action urgente et concertée pour faire face à la situation économique grave qui sévit en Afrique [voir A/49/16 (Partie I)]. En septembre 1994, le Comité a approuvé le Plan d'action à l'échelle du système, tel qu'il a été révisé [voir *ibid.*, (Partie II)].
- 7B.5 Les activités au titre du programme sont présentées dans un chapitre distinct conformément au chapitre V de la résolution 49/219 datée du 23 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'élaborer un projet de chapitre du budget-programme où figureraient ses propositions concernant la mise en oeuvre, au cours de l'exercice biennal 1996-1997, des activités prescrites dans le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Programme de travail

Tableau 7B.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 491,2	2 260,2	277,5	12,2	2 537,7	153,7	2 691,4
Autres dépenses de personnel	130,2	269,6	25,3	9,3	294,9	25,1	320,0
Consultants et experts	61,4	426,4	—	—	426,4	23,2	449,6
Voyages	106,2	200,3	(2,3)	(1,1)	198,0	14,9	212,9
Services contractuels	157,7	275,3	20,0	7,2	295,3	14,2	309,5
Frais généraux de fonctionnement	10,7	15,2	—	—	15,2	0,8	16,0
Fournitures et accessoires	15,3	20,1	—	—	20,1	0,9	21,0
Total, budget ordinaire	1 972,7	3 467,1	320,5	9,2	3 787,6	232,8	4 020,4

Tableau 7B.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	250,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'exécution du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'application de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique	350,0
	435,3	302,1	Fonds d'affectation spéciale pour l'information aux fins du redressement économique et du développement de l'Afrique	228,1
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	435,3	552,1		578,1
Total 1) et 2)	2 408,0	4 019,2		4 598,5

Tableau 7B.2

Postes nécessaires

Programme : Afrique : situation économique critique, redressement économique et développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1	
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1	
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3	
P-4/3	3	5	—	—	1	1	4	6	
Total	8	10	—	—	1	1	9	11	
Agents des services généraux									
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1	
Autres classes	4	5	—	—	—	—	4	5	
Total	5	6	—	—	—	—	5	6	
Total général	13	16	—	—	1	1	14	17	

7B.6 Le tableau ci-dessous donne la répartition des crédits demandés au budget ordinaire par sous-programme et unité administrative chargée de l'exécution :

<i>Structure du programme 45</i>	<i>Unité chargée de l'exécution</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres objets de dépenses (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Répartition des ressources (en pourcentage)</i>
Sous-programme 1 Mobilisation des ressources	Département de la coordination des politiques et du développement durable	1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 4 postes d'agent des services généraux	574,0	58,0
Sous-programme 2 Mise en place, évaluation et suivi de l'exécution des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers	Commission économique pour l'Afrique	1 P-5, 1 P-3	254,2	15,2
Sous-programme 3 Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique	Département de l'information	1 P-5, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux	421,7	26,8
Total		10 administrateurs, 6 agents des services généraux	1 249,9	100,0

7B.7 Pendant l'exercice biennal, les activités au titre du programme auront pour objectif d'aider le Secrétaire général à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées et qui consistent à assurer le suivi, l'examen et l'évaluation de l'exécution du nouvel Ordre du jour, ainsi qu'à coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système. La mobilisation des ressources financières en faveur du continent et la mise en lumière de nouveaux aspects du développement économique et social de l'Afrique continueront de bénéficier d'une attention toute particulière.

7B.8 Les activités au titre du sous-programme 1 du présent chapitre seront mises en oeuvre par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Ce Bureau a été créé comme suite à une recommandation que le Comité du programme et de la coordination avait faite à sa trente et unième session, lors de la restructuration du Secrétariat effectuée pendant l'exercice biennal 1992-1993, afin de renforcer la structure institutionnelle du Programme. Le Bureau est dirigé par un fonctionnaire du Secrétariat de la classe D-2, qui rend compte au chef du Département. Cette structure offre, par le biais du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et du développement durable, un niveau élevé d'encadrement et de coordination des activités au sein du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, le PNUD et les autres programmes, fonds et organismes du système et des institutions issues de Bretton Woods.

7B.9 Dans l'exercice de leurs fonctions, le Secrétaire général adjoint et le Coordonnateur spécial travailleront en étroite collaboration avec la CEA et le Département de l'information, responsable de l'exécution des activités décrites ci-après au titre, respectivement, des sous-programmes 2 et 3.

Sous-programme 1

Mobilisation des ressources

- 7B.10 Pendant l'exercice biennal 1994-1995, le Bureau du Coordonnateur spécial, sous la supervision générale du Secrétaire général adjoint pour la coordination des politiques et du développement durable, a continué de fournir des avis et des directives sur les questions relatives au développement de l'Afrique. En particulier, le Bureau s'est attaché à encourager l'inclusion des priorités du nouvel Ordre du jour dans les grandes politiques et stratégies internationales en matière de développement; coordonner les réponses du système des Nations Unies au niveau des politiques et au niveau opérationnel, encourager la communauté internationale à concrétiser son engagement, en particulier pour ce qui est de l'accroissement des flux financiers en faveur de l'Afrique; fournir l'appui nécessaire aux délibérations intergouvernementales relatives au redressement et au développement économique de l'Afrique; apporter aide et soutien pour l'organisation, la préparation et le suivi de réunions de groupes spéciaux tels que le Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique et de réunions interinstitutions telles que les réunions OUA-Nations Unies, ainsi que pour l'établissement de leurs rapports; et établir des relations de travail novatrices et efficaces avec des organisations non gouvernementales qui s'intéressent au redressement économique et au développement de l'Afrique. Toujours dans le cadre de son mandat, le Bureau a fait une évaluation du suivi de la Déclaration de Tokyo adoptée par la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, conformément aux résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994, et organisé des ateliers et tables rondes sur les éléments prioritaires du nouvel Ordre du jour ainsi que sur l'intermédiation financière et la mobilisation de ressources internes pour le développement du secteur non structuré et du secteur privé en Afrique.
- 7B.11 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme consisteront essentiellement à fournir un appui fonctionnel efficace aux organismes intergouvernementaux, y compris les mécanismes spéciaux qui seront chargés de l'examen à moyen terme du nouvel Ordre du jour. Elles inclueront également le suivi de l'examen que la réunion de haut niveau du Conseil économique et social a consacré en 1995 à l'exécution du nouvel Ordre du jour, l'évaluation détaillée du programme 45 par le CCI et le CPC en 1996 et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système. Des mesures seront prises pour mettre en lumière la situation du développement de l'Afrique grâce à la publication intitulée *Comprehensive Overview of Africa*. Les efforts accrus déployés en étroite collaboration avec la CNUCED pour assurer la pleine mobilisation et la coordination du système des Nations Unies en vue d'une exécution efficace du Programme d'action pour les pays les moins avancés se poursuivront.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Coopération avec des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales à l'échelle internationale, régionale et sous-régionale pour une gamme étendue d'activités ayant trait à la situation économique, au redressement et au développement de l'Afrique. Seraient à prévoir, entre autres, des débats de fond; des conseils sur la politique à suivre; la collecte de données et d'informations; la participation et la contribution à des réunions, ateliers, séminaires, symposiums et conférences consacrés à des problèmes propres à l'Afrique tels que les réunions du Conseil des ministres et la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, les réunions annuelles OUA/ONU, l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement et la réunion consultative annuelle du SADC; un soutien aux consultations des États Membres, des organismes des Nations Unies et des institutions financières concernées, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la FAO, l'ONUDI, le PNUD et le Fonds commun pour les produits de base, concernant les questions relatives à la diversification des économies africaines; et une contribution à quatre réunions du Comité du programme chargé de superviser l'application de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*

- i) Trois rapports à l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du nouvel Ordre du jour et les conclusions et recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique;
- ii) Deux rapports au CPC sur la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système et sa deuxième version révisée;

b) *Services fonctionnels*. Appui fonctionnel à la séance plénière de l'Assemblée générale pour des consultations à participation non limitée sur les questions relatives au développement de l'Afrique telles que la création d'un mécanisme de diversification pour les produits de base africains, et appui au Comité spécial plénier de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session pour l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour.

c) *Réunion de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes*. Quatre réunions du Groupe de personnalités éminentes constitué par le Secrétaire général pour examiner le développement de l'Afrique, lequel bénéficiera d'une assistance notamment pour l'établissement de ses rapports et d'environ 12 documents de base sur plusieurs questions devant être examinées par le Groupe; et une réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud (en collaboration avec la CNUCED et le PNUD).

3. *Publications*

a) *Quatre publications en série*. *Comprehensive Overview of Africa*; mise à jour du rapport du Secrétaire général sur les apports financiers à l'Afrique; et mise à jour annuelle de la dette concernant la dette africaine;

b) *Supports techniques*. Une base de données sur des questions critiques de développement dans les pays d'Afrique; compilation de brefs descriptifs de pays; et informations sur des problèmes qui entrent dans le cadre du sous-programme relevant d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales.

4. *Supports et services d'information*

Bulletin annuel sur les conclusions et les recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique; notes de synthèse des délégations sur des problèmes courants ou nouveaux tels que les résultats des négociations d'Uruguay pour l'Afrique, la diversification des produits de base africains et les pratiques et systèmes d'intermédiation financière; et articles et communiqués de presse établis en collaboration avec le Département de l'information et publiés dans des journaux et revues.

5. *Activités opérationnelles*

Préparation et organisation en collaboration avec la CEA et d'autres organisations régionales :

- a) D'ateliers sous-régionaux sur l'exécution du nouvel Ordre du jour et la mise en oeuvre des principes de la Déclaration de Tokyo;
- b) De la deuxième réunion du Forum Asie-Afrique; et
- c) D'un séminaire annuel d'une journée portant sur la lutte contre la pauvreté grâce au développement du secteur non structuré et aux investissements dans les ressources humaines, notamment la création d'entreprises.

6. *Coordination, harmonisation et liaisons*

Contribution aux activités de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique et son groupe de travail, y compris l'établissement de rapports; participation et contribution à la réunion annuelle sur la coopération OUA-Nations Unies; liaison avec les institutions spécialisées concernées et les programmes apparentés en vue

de l'exécution du plan pour l'Afrique à l'échelle du système; et coordination du suivi et de l'examen de l'application de la Déclaration de Tokyo au sein du système des Nations Unies.

Sous-programme 2

Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers

- 7B.12 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, ce sous-programme a porté sur les questions de coordination et d'harmonisation au niveau régional des contributions de divers organismes des Nations Unies à l'exécution du nouvel Ordre du jour, dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique. Les activités du sous-programme ont également été axées sur l'évaluation et le suivi des résultats enregistrés par les pays africains pour ce qui est de l'exécution du nouvel Ordre du jour et l'évolution des principaux facteurs intéressant le redressement économique et le développement de l'Afrique, y compris les questions liées aux ressources, à la dette et aux produits de base.
- 7B.13 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités de ce sous-programme seront axées sur le renforcement des consultations sur le plan régional et au niveau du système, le but étant de mettre en oeuvre le plan d'action des Nations Unies à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, de contribuer et d'aider à la préparation de l'examen à mi-parcours de l'application du nouvel Ordre du jour, ainsi que de suivre et d'évaluer l'appui de la communauté internationale au redressement économique et au développement de l'Afrique. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays d'Afrique les moins avancés.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales africains aux fins de l'application du nouvel Ordre du jour et du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports à la Conférence ministérielle de la CEA sur l'examen à mi-parcours de l'application du nouvel Ordre du jour et les résultats du forum Asie-Afrique sur l'échange de données d'expérience.

3. *Publications*

Publication non périodique. Analyse et évaluation de l'assistance technique aux pays africains.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs pour le suivi de l'application du nouvel Ordre du jour; contribution à l'organisation a) d'ateliers sous-régionaux sur l'application du nouvel Ordre du jour; b) de la deuxième réunion du forum Asie-Afrique; et c) d'un séminaire annuel d'une journée sur la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en valeur du secteur non structuré et à l'investissement dans les ressources humaines, en particulier la création d'entreprises.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Préparation des activités ci-après et contributions de fond à celles-ci : Équipe spéciale interorganisations sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique (quatre réunions); Groupe de travail de l'Équipe spéciale (cinq réunions).

Sous-programme 3

Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

- 7B.14 Durant l'exercice biennal 1994-1995, les activités ont continué de mettre en lumière la situation critique de l'Afrique, élément important de l'Ordre du jour international, par la diffusion d'informations visant à sensibiliser l'opinion à la situation dans le continent africain. La publication de la revue trimestrielle *Africa Recovery* et d'autres documents d'information s'est poursuivie, et l'on s'est efforcé de maintenir la liaison avec des groupes cibles non donateurs tels que parlementaires, organisations non gouvernementales, représentants des médias, syndicats et établissements universitaires pour recueillir des appuis en faveur des mesures prises ou de celles qui devraient l'être.
- 7B.15 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on continuera à mettre l'accent sur la sensibilisation de l'opinion mondiale à la situation en Afrique et les mesures que doivent prendre l'Afrique et la communauté internationale pour redresser la situation économique du continent. Les mesures prises par la communauté internationale et les progrès réalisés dans l'application du nouvel Ordre du jour seront également mises en lumière.

Activités

1. Publications

Huit numéros de la publication en série *Africa Recovery*.

2. Supports et services d'information

Pochette d'information sur l'état d'avancement du nouvel Ordre du jour, qui sera publiée à l'occasion de l'examen à mi-parcours de l'Ordre du jour en 1996; contacts avec les médias et exposés sur les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et sur ses activités ayant trait au développement de l'Afrique; et documents et notes de synthèse sur certaines questions spécifiques relatives aux économies africaines.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7B.16 En plus des ressources existantes, il est proposé de créer deux nouveaux postes P-3 :
- Un poste P-3 d'administrateur de programme qui permettrait de renforcer la capacité de coordination du Coordonnateur spécial chargé des questions interinstitutions relatives au développement de l'Afrique;
 - Un poste P-3 d'économiste à la CEA qui permettrait de rendre la Commission mieux à même de fournir un appui fonctionnel à l'Équipe spéciale interorganisations sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique dans le cadre de l'application du sous-programme 2. Le titulaire du poste serait chargé de rassembler et d'analyser les données et autres informations sur l'évolution de la situation régionale, d'établir des rapports à l'intention de la Conférence ministérielle de la CEA et d'aider le secrétaire de l'Équipe spéciale interorganisations à assurer le secrétariat des réunions de l'Équipe spéciale et de son groupe de travail.
- 7B.17 Il est également proposé de transférer un poste d'agent des services généraux du Département de la Coordination des politiques et du développement durable (sect. 7A) au bureau du Coordonnateur spécial afin de renforcer les services de secrétariat du Bureau.

Autres dépenses de personnel

- 7B.18 Un crédit de 294 900 dollars, faisant apparaître un accroissement des ressources de 25 300 dollars, est demandé à cette rubrique; ce crédit se répartit comme suit :

- a) Un montant de 192 700 dollars, soit un accroissement des ressources de 30 000 dollars, qui est demandé au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour le bureau du Coordonnateur spécial (59 600 dollars) et pour la CEA (133 100 dollars) afin de leur permettre de faire face à la charge de travail supplémentaire qui leur incombera durant la préparation de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour en 1996 aux niveaux mondial et régional;
- b) Un montant de 102 200 dollars, soit une diminution de 4 700 dollars, qui est demandé pour couvrir les dépenses de personnel au titre de services spécialisés extérieurs de recherche, de rédaction et de conception de documents d'information pour la publication d'*Africa Recovery* par le Département de l'information.

Consultants et experts

- 7B.19 Le montant demandé (426 400 dollars) doit servir à financer les avis et services spécialisés nécessaires à l'exécution des sous-programmes 1 et 2, dont 260 900 dollars pour les consultants et 165 500 dollars pour les réunions de groupe d'experts énumérées au sous-programme 1.

Voyages

- 7B.20 Le montant demandé (198 000 dollars) servira à couvrir les frais de voyage du Coordonnateur spécial et de son personnel ainsi que de celui de la CEA et du Département de l'information, qui doivent se déplacer pour des consultations et pour participer à des réunions interinstitutions et autres ainsi que pour recueillir les données et les informations nécessaires pour ce programme de travail.

Services contractuels

- 7B.21 Le montant demandé (295 300 dollars) doit couvrir les frais de traduction, d'impression et autres frais de production de la revue trimestrielle *Africa Recovery*, les frais de production d'autres publications en série et les services contractuels de traduction des documents nécessaires aux réunions prévues dans le cadre du programme de travail qui doivent se tenir en dehors des villes sièges d'organismes des Nations Unies.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 7B.22 Le montant demandé (35 300 dollars) doit couvrir le fret et autres services liés à la production d'*Africa Recovery* ainsi que les fournitures nécessaires aux activités d'information prévues dans le cadre du programme.